

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 23 Juin 2005

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires: Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents: M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents: M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) - M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) - M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - M. LAURENT (pouvoir à M. PINON) - M. MILLOT - M. NOWOTNY - M. NUDANT - M. PETITJEAN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY).

<u>OBJET</u>: ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Ressources humaines - Création d'un emploi contractuel de chef de projet « Renouvellement urbain ».

Le 12 mai dernier était signée la convention ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour une durée de 5 ans (2005-2009) correspondant à un projet de rénovation urbaine à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec les objectifs du Programme Local d'Habitat.

Ce projet de renouvellement urbain permettra de changer d'échelle d'intervention afin de répondre au mieux aux attentes des habitants de l'ensemble des cinq quartiers ZUS concernés et de les réinscrire durablement dans le processus de développement des communes et de l'agglomération.

De plus, le partenariat mobilisé permettra de soutenir les actions et les quartiers non éligibles à l'ANRU (en particulier les quartiers de la Fontaine d'Ouche et Greuze à Dijon) dans le cadre d'une démarche globale.

Le Grand Dijon en sa qualité de porteur du projet s'est engagé à mettre en œuvre pendant la durée de la convention le programme d'actions opérationnel en vue de remplir les objectifs assignés.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de créer un emploi contractuel de chef de projet « Renouvellement urbain » pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2005.

Les principales fonctions liées à ce poste sont les suivantes :

- Coordination au niveau de l'agglomération de l'ensemble du projet de renouvellement urbain et de son exécution (préparation et suivi des comités techniques et des comités de pilotage, tableaux de bord de suivi...)
- ✓ Assurer l'animation avec les équipes des villes concernées et les partenaires financeurs de l'opération.

La personne affectée à ce poste serait rémunérée par référence au grade d'attaché territorial et sur la base du 6^{ème} échelon auquel s'ajouteraient le régime indemnitaire et la prime de fin d'année.

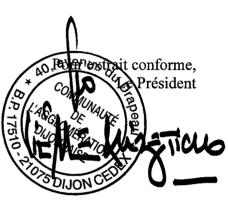
Il est à préciser que la Caisse des Dépôts et Consignations participerait au financement de ce poste à hauteur de 30% des salaires et charges.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL, Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer un emploi contractuel de chargé de chef de projet « Renouvellement urbain » dans les conditions énumérées ci-dessus et pour une durée de trois ans ;
- de dire que cette création prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2005 ;
- de dire que les crédits seront prélevés sur le chapitre 012, l'article 64131 du budget principal.



Publié le 30 JUIN 2005 Déposé en Préfecture le

> PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

> > - 1 JUIL. 2005

